



Chômeurs, ils deviennent (micro)entrepreneurs

RECONVERSION. Pour l'employé, le chômage est parfois l'occasion de devenir son propre patron. Enquête sur ces demandeurs d'emploi qui se lancent comme indépendants.

THIBAUD GUISSAN

Jeudi éco

Pour la première, c'était une occasion de changement. Pour la seconde, un plan B. Anciennes chômeuses, Anne-Rose Clément et Catherine Monème ont choisi de créer leur propre entreprise (*lire témoignages ci-dessous*).

Intense, ce changement de vie professionnelle est soutenu par la Loi sur l'assurance chômage. Depuis 1996, le demandeur d'emploi de plus de 20 ans peut en effet bénéficier d'un soutien à l'activité indépendante (SAI). En plus de cours de gestion d'entreprise et de coaching, l'assuré a droit à jusqu'à 90 indemnités journalières – 80% du

dernier salaire, comme pour tout chômeur – pour développer son projet. Avantage: durant cette période, la personne est libérée du devoir d'effectuer des demandes d'emploi.

En 2012, 101 chômeurs fribourgeois ont profité d'un SAI. Dont 27 en Gruyère, 17 en Veveyse et 9 en Glâne. «En moyenne, la moitié des personnes se lancent effectivement comme indépendants après un SAI», estime le Service public de l'emploi. Une cinquantaine de (micro)entreprises ont donc été créées par des chômeurs dans le canton l'an dernier. Un chiffre plutôt stable – tout comme le taux de chômage d'environ 3% – depuis 2010.

La question: comment ces structures tiennent-elles dans la durée? Le Service public de l'emploi n'effectue pas de suivi régulier. En revanche, une étude de l'EPFL révèle que le taux de survie est de plus de 80% après trois ans dans le canton de Fribourg. Le rapport, publié en mai 2012 et intitulé *Les créations d'entreprise de sortie de chômage*, est, à ce jour, le plus abouti sur la question: il analyse environ 2000 cas suisses, dont 120 fribourgeois.

L'étude soutenue par le Fonds national suisse et le Secrétariat à l'économie relève que les anciens chômeurs suisses de l'échantillon ont créé en moyenne deux emplois supplémentaires (à plein-temps ou à temps partiel) après trois ans.

En couple et après 30 ans

L'étude de l'EPFL permet d'esquisser le profil type du chômeur reconverti en indépendant. Agé de plus de 30 ans, il est marié (ou en couple). Les Fribourgeois sondés avaient majoritairement entre 30 et 40 ans (28%) ou entre 40 et 50 ans (38%). Les hommes sont un plus nombreux à se lancer (60% dans l'échantillon cantonal).

Autre enseignement, la voie de l'indépendance est rarement considérée comme «dernière issue» pour obtenir un emploi. Le désir de développement personnel et la motivation de réaliser une idée d'affaires prédominent. D'ailleurs, la plupart des chômeurs décideraient de se mettre à leur compte peu de temps après le début du chômage. La moitié des Fribourgeois sondés se sont lancés après un à six mois, 27% après sept à douze mois, contre seule-

ment 10% après plus de douze mois. Conclusion de l'enquête: l'idée d'indépendance germe déjà en partie chez l'employé.

Le rapport de l'EPFL relève la «grande expérience professionnelle» des créateurs d'entreprise. Il y voit «une des raisons expliquant les taux d'échec relativement faibles». D'une manière générale, le secteur des services semble être le terrain le plus propice. «Pour la plupart des créateurs, l'idée d'affaires provient d'une ancienne activité ou d'un hobby», note l'étude. Les projets sont le plus souvent lancés seuls (trois quarts des projets suisses pris en compte) et non en équipe.

Reste que tout projet entrepreneurial est risqué, avec des investis-

sements parfois importants à consentir. Après avoir bénéficié d'un soutien à l'activité indépendante, le chômeur peut renoncer à se lancer. Dans ce cas, il continue à percevoir ses indemnités jusqu'à ce qu'il retrouve un emploi, ou jusqu'à la fin de son droit à l'assurance chômage, après un total de quatre cents indemnités en général. S'il démarre comme indépendant, il ne touche plus d'allocations.

Le tri des ORP

De leur côté, les offices régionaux de placement (ORP) sélectionnent les projets les plus porteurs. «Un demandeur d'emploi doit présenter une esquisse d'un projet économiquement viable, souligne le Service public de l'emploi. Notre rôle est de déterminer si la personne a les compétences pour mener à bien son projet. S'il devait se révéler à l'évidence voué à l'échec, le soutien d'aide à l'indépendance peut être refusé.»

Les ORP jouent ainsi parfois les briseurs de rêve. Pour éviter que le choix d'indépendance ne se transforme en cauchemar. ■

● ● ●
Une cinquantaine de (micro)entreprises ont été créées par des chômeurs dans le canton en 2012.

«Après plus de 100 offres»

Catherine Monème s'est retrouvée au chômage fin octobre 2011. Elle avait 50 ans. «J'étais employée à 60% dans le secrétariat d'une école privée. Le licenciement a été brutal et inattendu, après une réorganisation interne. En un an, j'ai effectué plus de 100 offres d'emploi, sans résultat. J'étais soit trop vieille, soit j'avais trop d'expérience. Je suis passée par des étapes difficiles. C'est là que j'ai songé à une reconversion, avec l'appui de ma famille. J'avais encore assez d'énergie pour me lancer en indépendante. Il ne fallait pas se morfondre.»

Le 5 novembre 2012, la Bulloise créait Dans l'air du temps. Une entreprise individuelle basée à Riaz, qui propose, depuis le 1^{er} mars, des travaux et des cours de relookage de meubles grâce à la patine à l'ancienne. «J'ai une formation d'hôtesse d'accueil et j'ai aussi tenu deux établissements publics avec mon mari. A côté, j'ai toujours aimé travailler de mes mains. Mais je n'aurais jamais pensé le faire de manière professionnelle.» Une fois le projet validé par l'Office régional de placement, Catherine Monème commençait sa période de soutien à l'activité indépendante le 1^{er} novembre dernier. «Il était plus facile de me lancer à mon compte, car mon mari travaille à 100%, comme cuisinier. Le chômage m'a payé dix heures de coaching. J'ai pu monter un plan financier et de trésorerie.»

L'été dernier, la Bulloise s'était formée, à ses frais, à la technique de la patine, en France.



Catherine Monème travaillait dans le secrétariat d'une école privée. Licenciée à 50 ans, elle vient de créer un atelier de relookage de meubles à Riaz.

«J'espère que ce sera payant. Les débuts vont être difficiles, mais je veux croire que ce licenciement était un mal pour un bien.» Le lancement de l'entreprise – frais de matériel, location d'un atelier – a été financé par quelques économies personnelles, mais aussi grâce à un prêt obtenu auprès de Microcrédit solidaire suisse: une fondation basée à Lausanne qui soutient la création de petites entreprises. TG

«J'avais envie de changer»

Anne-Rose Clément a perdu son emploi fin juillet 2012. «Parce que je n'étais pas en phase avec la direction et l'organisation du syndicat pour lequel je travaillais», note l'habitante de Riaz. Ancienne responsable des ressources humaines – un poste à 80% – elle a lancé, le 4 février dernier à Riaz, une société de location de véhicules utilitaires et de minibus. «J'avais 48 ans quand je me suis retrouvée au chômage. J'avais envie de changer. C'était le moment opportun de créer quelque chose.» Anne-Rose Clément possède un CFC d'employée de commerce, un diplôme de gestion d'entreprise et un brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines.

Sa reconversion étonne. «Lors de déménagements, j'ai constaté qu'il n'existait pas d'entreprise de ce type dans le Sud fribourgeois. J'offre une formule complète de location, avec, en plus des véhicules, des sangles, des diables, des cartons de déménagement ou des sièges pour enfants à louer.» Une étude de marché et un business plan ont été réalisés. Après deux mois de chômage «standard» où elle a fait des offres d'emploi, Anne-Rose Clément a obtenu le feu vert de l'Office régional de placement pour un soutien à l'activité indépendante.

«J'ai bénéficié de 89 indemnités, du 1^{er} octobre 2012 au 31 janvier 2013. J'ai pu élaborer mon projet sans avoir le stress de postuler.»

Le 16 novembre dernier, elle créait Damel Location S.à.r.l. «Un associé (n.d.l.r.: son époux) m'a rejointe. Il s'occupe entre autres de l'aspect



Ancienne responsable des ressources humaines, Anne-Rose Clément a lancé une société de location de véhicules utilitaires et de minibus. PHOTOS BENJAMIN RUFFIÉUX

technique.» L'entreprise possède une flotte de dix véhicules. Elle a acquis un ancien dépôt pour installer ses bureaux et un espace de parking. «L'investissement a été avant tout couvert par des fonds personnels. Mon associé a vendu son entreprise de machines agricoles. J'ai récupéré des assurances vie et nous avons bénéficié de soutiens familiaux.» A terme, l'ancienne chômeuse espère créer de l'emploi. TG